

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00060

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN,
M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri
BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

RECU EN PREFECTURE

Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2020127-0202000600

DATE D'APPHICATION: 04 Février 2020

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Luc FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) financé par l'ANRU, 6 sites comptant près de 22 400 habitants ont été retenus à l'échelle de Saint-Etienne Métropole : Montreynaud et Tarentaize-Beaubrun-Couriot à Saint-Etienne (sites d'intérêt national), la Cotonne-Montferré, les quartiers Sud-Est à Saint-Etienne et les centres-villes de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier (sites d'intérêt régional).

Par délibération du 07 février 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain qui a été signée avec l'ANRU et les partenaires du projet le 14 mars 2019.

Par délibération du 27 juin 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain. Cet avenant précise le concours financier de l'ANRU et d'Action Logement pour les quartiers Sud-Est et le centre-ville de Saint-Chamond. Le total des dépenses inscrites dans la convention pluriannuelle ANRU consolidée par l'avenant n°1 s'élève à un montant prévisionnel de 280 091 303 € et les concours financiers prévisionnels sont les suivants :

- l'ANRU : 81,84 M€, comprenant 64,72 M€ de subventions et 17,11 M€ de volume de prêts distribués par Action Logement Services ;
- Saint-Etienne Métropole : 37,49 M€ ;
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 13,83 M€ ;
- le Conseil départemental de la Loire : 6,9 M€ ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations : 338 766 €.

L'objet du présent avenant (n°2) est d'intégrer les évolutions suivantes :

- la description des reconstitutions de l'offre de logements sociaux notamment pour prendre en compte les nouvelles adresses identifiées, ainsi que celle des droits de réservation de logements sociaux pour le groupe Action Logement ;
- les projets immobiliers identifiés pour bénéficier de primes accessions à la propriété ;
- le changement de maîtrise d'ouvrage d'opérations et les ajustements financiers afférents ;
- l'ajustement de calendriers de certaines études et opérations : habitat ancien, espaces publics, équipements, démolitions et reconstitutions de logements sociaux.

Le total des dépenses inscrites dans la convention pluriannuelle ANRU consolidée par l'avenant n°2 est ajusté et s'élève à un montant prévisionnel de 280 072 181 €. Les montants modifiés des concours financier sont ajustés comme suit :

- ANRU : 81,84 M€, comprenant 64,59 M€ de subventions et 17,24 M€ de volume de prêts distribués par Action Logement Services ;
- Saint-Etienne Métropole : 35,84 M€ ;
- Conseil départemental de la Loire : 6,77 M€.

Les signataires de l'avenant sont les mêmes que ceux de la convention initiale, à savoir : l'ANRU, l'Etat, Saint-Etienne Métropole, les villes de Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier, les maîtres d'ouvrages impliqués, Action Logement Services, la Foncière logement, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Loire et l'AURA HLM Loire Drôme Ardèche Haute-Loire.

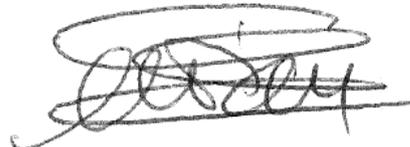
L'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole fera l'objet d'une signature numérique. L'avenant ainsi que ses annexes sont joints au présent rapport.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain ainsi que tous les actes et documents relatifs à l'exécution de cet avenant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU